

STRATEGIE POUR LA COUVERTURE DES LOCALITES ET L'AMELIORATION DE LA QOS EN CÔTE D'IVOIRE

ANTANANARIVO, LE 26/04/2018

APATA Jean Paul

Directeur des Activités de Télécommunications

Tél : +225 20 34 41 52 / 42 56

Fax : +225 20 34 43 75

Email : apata.jeanpaul@artci.ci

PLAN DE LA PRESENTATION

- **CADRE REGLEMENTAIRE**
- **METHODOLOGIES D'EVALUATION DE LA COUVERTURE ET LA QOS**
- **ETAT DES LIEUX DE LA COUVERTURE, DE LA QOS ET DES FREQUENCES**
- **MECANISMES POUR L'AMELIORATION DE LA COUVERTURE ET LA QOS**
- **PERSPECTIVES**

CADRE REGLEMENTAIRE

TEXTES REGLEMENTAIRES

Ordonnance relative aux télécommunications/TIC

Compétences administrative et juridictionnelle de l'ARTCI / Neutralité du réseau et des ressources fréquentielles



Cahier des charges des opérateurs

Obligations de couverture et de QoS

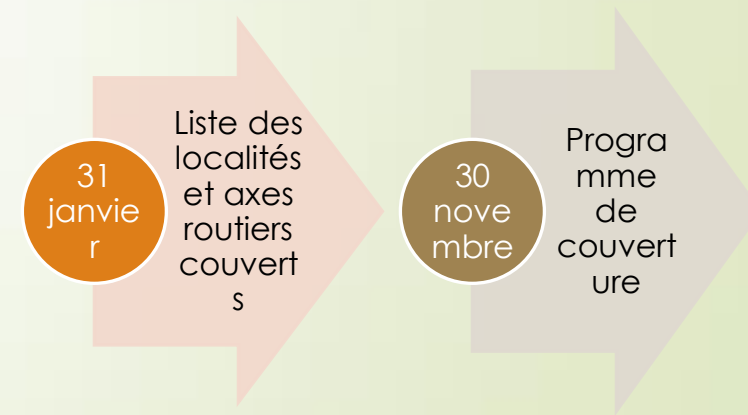
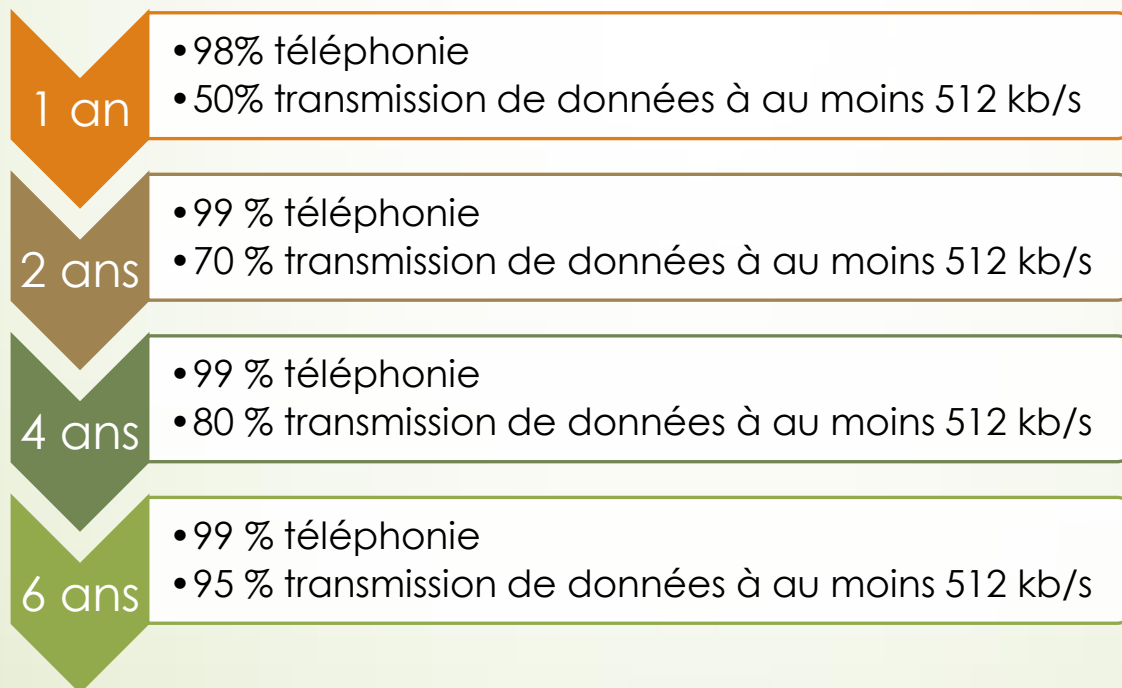


Décisions de l'ARTCI

Protocoles d'audit de la couverture et de la QoS, lignes directrices et plafonds tarifaires pour le roaming national

OBLIGATIONS DE COUVERTURE DES OPERATEURS

- Etre disponible en toute zone du territoire national où le réseau d'un opérateur mobile est disponible
- Obligations relatives aux opérateurs puissants (échéances après l'entrée en vigueur de leurs cahiers des charges 2016) :



OBLIGATIONS DE QOS DES OPERATEURS

INDICATEUR	OBJECTIF
Taux d'échecs de communications	< 2%
Taux de coupures de communications	< 2%
Taux de communications de mauvaise qualité audible	< 2%
Taux de communications établies dans les délais (6s)	>= 95%
Taux de débits moyens par session en uplink inférieur à 512 kb/s	0%
Taux de débits moyens par session en downlink inférieur à 512 kb/s	0%

METHODOLOGIES D'EVALUATION DE LA COUVERTURE ET LA QOS

EVALUATION DE LA COUVERTURE

Liste des localités couvertes et non couvertes et prévisions

- Liste issue des déclarations des opérateurs sur la base du RGPH 2014

Contrôle administratif

- Enquêtes auprès des Préfets et Sous-préfets
- Croisement avec les déclarations des opérations

Contrôle terrain

- Utilisation des résultats du contrôle administratif
- Tests et mesures sur le terrain

EVALUATION DE LA QUALITE DE SERVICE

Audits
semestriels

Analyse
des
données
OMC-R

Enquête
de
satisfaction

Contrôles
inopinés

ETAT DES LIEUX DE LA COUVERTURE, DE LA QUALITE DE SERVICE ET DES FREQUENCES

ETAT DE LA COUVERTURE

	Nombre au 31 mars 2018	Nombre prévisionnel à la fin 2018		Taux au 31 mars 2018	Taux prévisionnel à la fin 2018
Localités couvertes	7 761	8 022	Couverture 2G	97,07%	98,31%
			Couverture 3G	72,90%	85,13%
Localités non couvertes	757	496	Couverture 4G	51,34%	58,42%
Total	8 518	8 518	Globale	97,07%	98,31%

	TAUX DE COUVERTURE CALCULES SUR LA BASE DE LA LISTE DES LOCALITES COUVERTES			TAUX DE COUVERTURE GLOBAUX (MTN, ORANGE, MOOV)
	MTN	ORANGE	MOOV	
TAUX DE COUVERTURE 2G	91,36%	93,98%	83,62%	97,07%
TAUX DE COUVERTURE 3G	64,72%	59,77%	48,11%	72,90%
TAUX DE COUVERTURE 4G	29,88%	46,98%	34,84%	51,34%
TAUX DE COUVERTURE GLOBAL DE LA POPULATION				97,07%

ETAT DE LA QUALITE DE SERVICE

- Bilan de l'audit de la QoS réalisé entre 2014 et 2016 :

Service voix

- Amélioration de la qualité de service fourni par **ORANGE**

Service SMS

- Forte dégradation de la qualité de service pour les 3 opérateurs (ORANGE, MTN et MOOV)

Service DATA

- Amélioration de la qualité de service pour les opérateurs **Orange et MTN**

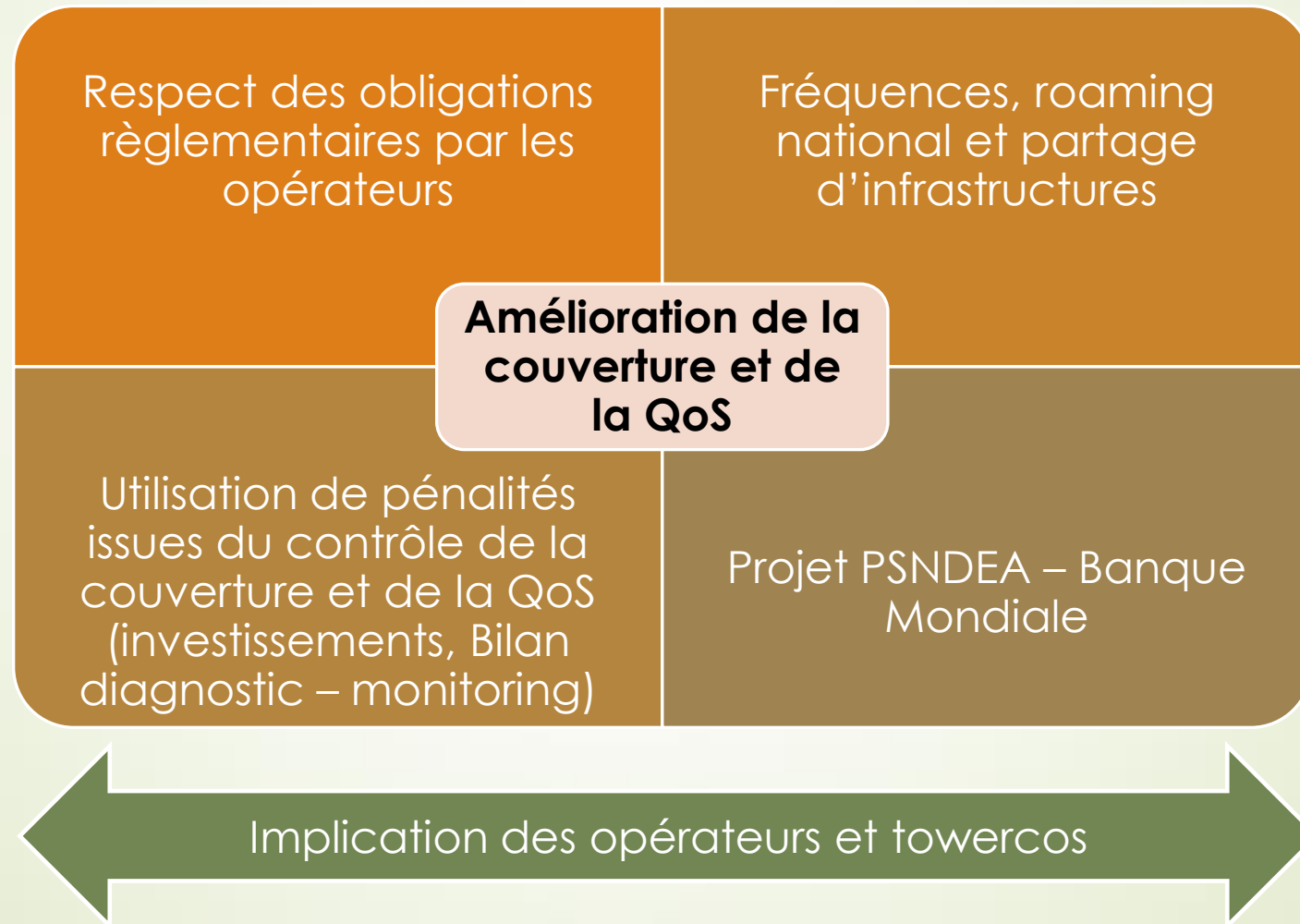
- Sanction de plus de 5,5 milliards FCFA (8,4 millions €) infligée par l'ARTCI aux opérateurs en 2017 pour défaut de qualité de service au titre de l'année 2016

ETAT D'OCCUPATION DES BANDES DE FREQUENCES

Bande	Largeur de bande
800 MHz	2 x10 MHz
900 MHz	2 x10 MHz
1800 MHz	2 x 20 MHz
2100 MHz	2 x 15 MHz
2600 MHz	2 x 20 MHz

MECANISMES POUR L'AMELIORATION DE LA COUVERTURE ET DE LA QoS

AMELIORATION DE LA COUVERTURE ET DE LA QoS



PERSPECTIVES



COUVERTURE ET QUALITE DE SERVICE

Plateforme de suivi continu de la couverture



Plateforme de collaboration avec le corps préfectoral et les opérateurs



Outil cartographique de la couverture de la couverture par les populations

Systeme d'évaluation de la QoE

- Evaluation par des enquêteurs formés ou par la population

STRATEGIE NATIONALE DE GESTION DES FREQUENCES

- Mise à disposition, des opérateurs en activité, des ressources initialement planifiées pour un éventuel quatrième opérateur :

	Bandes	Ressources à assigner	Observations
Lot 1	1800 MHz	2 x 5 MHz	Chaque opérateur recevra ce lot avec un droit d'assignation fixé par l'Etat, sur proposition de l'ARTCI, conformément à la réglementation en vigueur.
	2100 MHz	2 x 5 MHz	
Lot 2	1800 MHz	2 x 15 MHz	Ce lot fera l'objet d'un appel à candidatures (une des principales conditions - au moins une offre MVNO).
Lot 3	900 MHz	2 x 5 MHz	Ce lot fera l'objet d'un appel à candidatures (une des principales conditions - au moins une offre MVNO)
	2600 MHz	2 x 10 MHz	



19

MERCI POUR VOTRE
ATTENTION !

APATA Jean Paul

Directeur des Activités de Télécommunications

Tél : +225 20 34 41 52 / 42 56

Fax : +225 20 34 43 75

Email : apata.jeanpaul@artci.ci